

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Enquête publique unique préalable à une demande d'autorisation environnementale et de permis de construire pour l'édification d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Taller  
Demandeur : CPES TALLER SAS 330 rue du Mouret, ZI de Courtine 84000 Avignon

Une enquête publique unique portant sur le projet susmentionné, est ouverte à la mairie de Taller, siège de l'enquête publique unique, durant 30 jours consécutifs, du **lundi 13 novembre 2023 au mardi 12 décembre 2023 (inclus)**.

La préfète des Landes est l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation environnementale (Installations, Ouvrages, Travaux et Aménagement soumis à autorisation, dérogation au titre des espèces et habitats d'espèces protégées et autorisation de défrichement) et pour délivrer des permis de construire.

Monsieur Gérard LAGRANGE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, et Monsieur Philippe LAFFITE en qualité de suppléant, par décision n° E23000080/64 de la présidente du tribunal administratif de Pau du 13 octobre 2023.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête comprenant notamment la demande d'autorisation environnementale et de permis de construire, l'étude d'impact, le résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du maître d'ouvrage, pourra être consulté :

- Sur support papier : à la mairie de Taller, siège de l'enquête publique unique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h.

- Sur un poste informatique : à la mairie de Taller, siège de l'enquête publique unique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

- Sur le site internet des services de l'État dans les Landes : à l'adresse suivante [www.landes.gouv.fr](http://www.landes.gouv.fr) puis sélectionner rubrique Publications - Publications légales - Enquêtes publiques.

Les observations et propositions relatives au projet pourront, du lundi 13 novembre 2023 au mardi 12 décembre 2023 (inclus), être :

- Consignées par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Taller, siège de l'enquête publique unique.

- Envoyées par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie de Taller, siège de l'enquête publique 71 rue de la Croix Saint-Marc 40260 Taller.

Transmises par courriel à [ddtm-bajep-participation-du-public@landes.gouv.fr](mailto:ddtm-bajep-participation-du-public@landes.gouv.fr) avant le mercredi 13 décembre 2023. Elles devront porter la mention : « à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur (EPU AE + PC CPV TALLER) ».

Monsieur Gérard LAGRANGE recevra le public à la mairie de Taller aux dates et heures suivantes :

**Jeudi 16 novembre 2023 de 9 h à 12 h**

**Lundi 4 décembre 2023 de 14 h à 17 h**

**Mardi 12 décembre 2023 de 14 h à 17 h**

Toutes informations sur ladite demande pourront être sollicitées auprès du maître d'ouvrage, CPES TALLER SAS, représentée par Monsieur LABASTE Jean 25 avenue Gaspard Coriolis, 31100 Toulouse, 05 32 78 22 98 - [fr-solaire@qenergyfrance.com](mailto:fr-solaire@qenergyfrance.com).

Les conclusions du commissaire enquêteur seront déposées à la mairie de Taller, siège de l'enquête publique unique, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Landes, Service police de l'eau et des milieux aquatiques (SPEMA) (05 58 51 30 42) - Service aménagement risques (SAR) (05 58 51 32 94) - et sur le site internet des services de l'État dans les Landes où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

L23AL05180

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Enquête publique unique préalable à une demande de défrichement et de permis de construire pour un projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Garein  
Demandeur : SAS GAREIN ENERGIES représentée par Monsieur Benoît ROUX  
50 ter, rue de Malte 75011 Paris

Une enquête publique portant sur le projet susmentionné, est ouverte à la mairie de Garein, siège de l'enquête publique unique, durant 36 jours consécutifs, du **mardi 24 octobre 2023 à 09 h au mardi 28 novembre 2023 à 17 h**.

La préfète des Landes est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation de défrichement et l'arrêté accordant permis de construire.

Madame Guénaëlle GUÉGAN a été désignée en qualité de commissaire enquêteur, et Monsieur Yves POISSON en qualité de suppléant, par décision n° E23000074/64 de la présidente du tribunal administratif de Pau du 13 septembre 2023.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête comprenant notamment les demandes de défrichement et de permis de construire, l'étude d'impact, le résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du maître d'ouvrage :

- Sur support papier : à la mairie de Garein, siège de l'enquête publique unique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit le mardi de 09 h à 12 h et de 15 h à 17 h, le mercredi de 09 h à 12 h, le jeudi de 14 h à 18 h 30 et le vendredi de 09 h à 12 h.

- Sur un poste informatique : à la mairie de Garein, siège de l'enquête publique unique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

- Sur le site internet des services de l'État dans les Landes : à l'adresse suivante [www.landes.gouv.fr](http://www.landes.gouv.fr) puis sélectionner rubrique Publications - Publications légales - Enquêtes publiques.

Les observations et propositions relatives au projet pourront, du mardi 24 octobre

2023 à 09 h au mardi 28 novembre 2023 à 17 h, être :

- Consignées par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Garein, siège de l'enquête publique unique.

- Envoyées par courrier à l'attention de Madame la commissaire enquêteur à la mairie de Garein, siège de l'enquête publique unique 20 place Félix Arnaudin 40420 Garein.

- Transmises par courriel à [ddtm-bajep-participation-du-public@landes.gouv.fr](mailto:ddtm-bajep-participation-du-public@landes.gouv.fr) avant le mardi 28 novembre 2023 à 17h00. Elles devront porter la mention : « à l'attention de Madame la commissaire enquêteur (EP Déf + PC CPV GAREIN) ».

Madame Guénaëlle GUÉGAN recevra le public à la mairie de Garein aux dates et heures suivantes : - **mardi 24 octobre 2023 de 09 h à 12 h - jeudi 2 novembre 2023 de 15 h 30 à 18 h 30 - vendredi 10 novembre de 09 h à 11 h - mercredi 15 novembre 2023 de 10 h à 12 h - jeudi 23 novembre 2023 de 15 h à 18 h - mardi 28 novembre 2023 de 15 h à 17 h**.

Toute information sur ladite demande pourra être sollicitée auprès du maître d'ouvrage, la SAS GAREIN ENERGIES, représentée par Monsieur Benoît ROUX 50 ter, rue de Malte 75011 Paris - Monsieur Raphaël MANECHEZ - 06 99 97 86 39 - [raphael.manechez@baywa-re.fr](mailto:raphael.manechez@baywa-re.fr)

Copies du rapport et des conclusions de la commissaire enquêteur seront déposées à la mairie de Garein, siège de l'enquête publique unique, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Landes, service nature et forêt (SNF) (05 58 51 30 60) - service aménagement risques (SAR) (05 58 51 32 94) - et sur le site internet des services de l'État dans les Landes où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

L23AL04688

## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND DAX DÉCLARATION DE PROJET N° 3 POUR MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi-H)

La déclaration de projet n° 3 du PLUi-H, prescrite par arrêté du Président en date du 1<sup>er</sup> février 2023, modifiée par arrêté du Président en date du 31 juillet, doit permettre le projet de construction d'un nouvel EPHAD sur le site du Lanot à Dax, construction d'intérêt général sur un secteur situé en zone A n'autorisant pas ce type de construction.

Au terme de l'enquête publique et après examen des observations du public, des personnes publiques associées, et du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice, le Conseil communautaire du Grand Dax pourra prononcer l'intérêt général du projet et approuver la mise en compatibilité du PLUi-H qui en découle. Après approbation et réalisation des modalités de publicité obligatoires, la déclaration de projet n° 3 sera rendue opposable.

La Vice-présidente du Tribunal Administratif de Pau a désigné, par décision en date du 29 août 2023, Madame Valérie BEDERE en qualité de commissaire enquêtrice titulaire et, Madame Christine BARROSO, en qualité de commissaire enquêtrice suppléante.

L'enquête publique se déroulera du **samedi 18 novembre au lundi 18 décembre 2023 inclus**, soit une durée de 31 jours, sauf prorogation décidée par le commissaire enquêteur. Le siège de l'enquête publique est fixé à la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, 20 Avenue de la Gare à Dax (40100).

La commissaire enquêtrice sera présente au siège du Grand Dax et en mairie de Dax pour recevoir le public, et les observations écrites ou orales, aux dates et heures suivantes :

**Mairie de Dax : Samedi 18 novembre 2023 de 9h à 12 h - Mercredi 29 novembre 2023 de 14 h 30 à 17 h.**

**Grand Dax : Lundi 18 décembre 2023 de 14 h 30 à 17 h 30.**

Le dossier d'enquête publique et le registre, seront consultables au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, 20 Avenue de la Gare, 40100 Dax, aux jours et horaires d'ouverture habituels (soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 20 et de 13 h 40 à 17 h 30) et en Mairie de Dax Hôtel de Ville, Rue St-Pierre 40100 Dax, (soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 et le samedi de 9 h à 12 h). Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur un poste informatique au siège du Grand Dax et en mairie de Dax.

Le dossier d'enquête publique sera par ailleurs disponible en format électronique et consultable 7j/7, 24h/24 durant l'enquête publique sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax à l'adresse suivante : <https://www.grand-dax.fr/vivre-au-grand-dax/amenagement-urbanisme/le-plui-h/plui-h-declaration-de-projet-n3/>

Le dossier comprend une note de présentation non technique, le rapport présentant l'évaluation environnementale, la justification de l'intérêt général du projet ainsi que la présentation de la mise en compatibilité du PLUi-H, l'avis de la MRAe sur l'évaluation environnementale, le PV de la réunion d'examen conjoint, la délibération tirant le bilan de la concertation, un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commissaire enquêtrice et le règlement graphique de la commune de Dax.

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, également disponible sur le site internet du Grand Dax, auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, 20 Avenue de la Gare 40100 Dax.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions, sur les registres ouverts à cet effet, ou les adresser par correspondance à l'adresse suivante, «Communauté d'Agglomération du Grand Dax, à l'attention de Madame la Commissaire Enquêtrice, déclaration de projet n° 3, 20 Avenue de la Gare, 40100 Dax», ou à Dax «Mairie de Dax, à l'attention de Madame la Commissaire Enquêtrice, déclaration de projet n°3, Hôtel de Ville Rue St-Pierre 40100 Dax», ou par courriel envoyé à [enquetepublique.dp3.pluih@grand-dax.fr](mailto:enquetepublique.dp3.pluih@grand-dax.fr). Cette adresse courriel sera effective du samedi 18 novembre 9h au lundi 18 décembre à 17 h 30, période de l'enquête publique. Toute observation et proposition, courrier postal ou courriel, réceptionné après le lundi 18 décembre 2023 à 17 h 30, ne pourra être pris en considération par la commissaire enquêtrice.

Une copie du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice sera transmise à la Présidente du Tribunal Administratif et déposée au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax et en mairie de Dax pour y être tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture d'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax.

Tout renseignement peut être obtenu auprès de la Direction de l'Aménagement de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, 20 Avenue de la Gare, 40100 Dax (05 58 56 39 69).

L23AL05063